



# Imposer et protéger sa marque en ligne au Canada

## Première partie – Protection des marques en ligne

Octobre 2020

---

**En bref :**  
L'enregistrement des droits de propriété intellectuelle pertinents et l'établissement clair des droits dans les avis aux plateformes en ligne sont des mesures qui peuvent toutes deux faciliter le retrait de contenu sur les plateformes en ligne.

### **Titre : Travailler avec les plateformes en ligne**

#### **Points importants à retenir**

- Tenez compte de l'incidence du contenu diffamatoire, ainsi que de la contrefaçon
- L'enregistrement des droits de propriété intellectuelle aidera grandement à retirer le contenu contrefait
- Mettez en œuvre des politiques et des ententes en matière de médias sociaux avec les partenaires pour prévoir une voie d'application
- Les outils libre-service sur les plateformes de commerce électronique et les médias sociaux et les avis aux registraires de sites Web peuvent être très efficaces pour retirer du contenu contrefait
- Retenez les services d'experts pour qu'ils collaborent à des stratégies de surveillance et de retrait du contenu en ligne touchant votre marque

#### **Principale personne-ressource**



**Madeleine Hodgson**  
Avocate, agente de marques de commerce  
Tél +1 604 641 4945  
[madeleine.hodgson@nortonrosefulbright.com](mailto:madeleine.hodgson@nortonrosefulbright.com)